

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 13/03/2023

ID : 007-200039808-20230228-2023_02_015-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 28 février 2023
Convocation du 21 février 2023

N° 2023_02_015

Objet : Finances – Clôture des budgets annexes du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale

Le 28 février 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à VALLON PONT D'ARC, salle de la restauration collective, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jocelyne CHARRON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Gérard MARRON, Maryse RABIER, Yves RIEU

Pouvoirs : Antoine ALBERTI à Jean-Yvon MAUDUIT, Jocelyne CHARRON à Joëlle ROSSI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à René UGHETTO, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Maryse RABIER à Guy MASSOT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances rappelle que par délibération du 6 avril 2022, le syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale a décidé la clôture des budgets annexes suivants au 1^{er} septembre 2022 : l'Espéridou, Faisceau Sud et Réno Futé. Le Pays doit donc transférer l'état de l'actif et l'état du passif de ces budgets annexes au budget principal et décider de la répartition de l'excédent ou du déficit de clôture.

Pour l'Espéridou, le montant reversé à la communauté de communes est de 4 199.22 €.

Pour Faisceau Sud, le montant reversé à la communauté de communes est de 2 024.26 €.

Pour Reno Futé, compte tenu des déficits, la communauté de communes doit reverser 3 614.27 €.

Au total le Pays reverse à la communauté de communes la somme de 2 609.21 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le reversement de la somme de 2 609.21 € par le syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale.

Charge le Président d'effectuer les opérations nécessaires.

Le Président,

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI